



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois le treize février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 8 février 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (13) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, DESGARCEAUX Nathalie, FRANÇOIS Claude, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (4) : BONNIEL Aude a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine, HOLLEMAN Arnold a donné procuration à MODESTO Jérôme, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle

Absents excusés (2) : DE SEQUEIRA Julie, GOUMBALLA Saloua

Secrétaire de séance : DESGARCEAUX Nathalie,

2023-2-4

POOL ROUTIER 2023 – DON DE CREDITS AU PROFIT D'UNE COMMUNE DE L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire rappelle que comme les communes de Larra et de Bretx, toutes deux membres de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans (CCHT), disposent chacune d'une enveloppe budgétaire abondée annuellement au titre du pool routier, en partenariat avec la CCHT et le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

En 2022, la commune de Bretx avait constaté un solde créditeur de 22 000€ pour son enveloppe et ne prévoyait pas l'utilisation de cette somme pour réaliser des travaux de voirie en 2022. Pour ne pas perdre ces crédits et en application d'un principe de solidarité territoriale, le Conseil municipal de la commune de Bretx avait délibéré le 5 juillet 2022 pour faire don de cette somme (22 000€) à la commune de Larra. Par une délibération concordante n°2022-8-3 en date du 25 juillet 2022, le Conseil municipal avait accepté ce don de crédits.

Il convient à présent de restituer ces crédits (22 000€) à la commune de Bretx pour le POOL routier 2023.

Vu la délibération n°2022/07/05-01 du Conseil municipal de la commune de Bretx en date du 05/07/2022

Vu la délibération n°2022-8-3 du Conseil municipal de Larra en date du 25/07/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1^{er} : **APPROUVE** le don de crédits par la commune de Larra à la commune de Bretx au titre du pool routier 2023 et à hauteur de 22 000€.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et pièces afférents au dossier

Pour : 17

Contre : --

Abstention : --

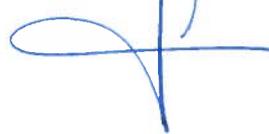
Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Nathalie DESGARCEAUX



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.